Logement : Les axes revendicatifs de la CGT

© Adobe stock - fotolia

LES COMPTES PUBLICS DU LOGEMENT (2017)

Dépenses publiques :

41,9 Md€

en allocations logements, investissements publics, avantages fiscaux, crédits d'impôts, taux de prêts...

••••••

Le secteur locatif libre correspond à 30 % de la dépense publique en aides aux propriétaires privés bailleurs ;

Le locatif social 39 % de la dépense publique.

••••••

Pour le budget de l'État, le logement produit

74,4 Md€

via différentes rentrées fiscales, dont la TVA.

Le logement rapporte donc beaucoup plus à l'Etat qu'il ne lui coûte...

Réduire la charge du logement dans le budget des ménages

• Augmenter l'assiette et le taux de la cotisation logement des employeurs pour tous les salariés ; cette cotisation, salaire différé comme la cotisation retraite, doit revenir au taux de 1 % et sous le contrôle des salariés dès l'entreprise, pour ne plus être le substitut aux crédits d'État pour tous les financements de solidarité ;

• Limiter le taux d'effort « Logement » à 20 % pour tous les ménages, en mettant en place en même temps : un encadrement efficace des loyers à des prix inférieurs à ceux du marché dans toutes les zones dites en tension et une revalorisation des aides personnelles au logement ;

• Revaloriser sans délai le chèque énergie des ménages en situation de précarité énergétique à un montant d'au moins la moitié de leurs dépenses : 600 euros/an en moyenne, au lieu de 150. ◆

Relance massive et diversifiée de la construction de logements sociaux, de la rénovation thermique du parc existant

• Les aides à la pierre du FNAP doivent être financées en majorité par des crédits du budget général État : les rétablir à au moins 2 Md/an (50 M en 2018... 0 bientôt) et supprimer les prélèvements sur les organismes de logements sociaux ;

• Réduire de moitié les aides fiscales à la promotion privée locative et la réserver aux locations à des prix de loyers avec plafonds garantis sur longue durée ; développer la formule des baux d'usufruit social sur 50 ans permettant des offres locatives à prix régulés n'incluant pas le poids de la charge foncière ;

• Porter l'obligation de logements sociaux de la loi SRU de 25 à 33 % dans toutes les zones en tension : dans les métropoles, cette obligation devant relever de chaque commune (à Paris, Lyon, Marseille, de chaque arrondissement). En incluant dans ce % le conventionnement/rachat de logements locatifs privés, ainsi que la conversion d'immeubles de bureaux en logements, dans les zones urbaines dites tendues ;

• Interdire la vente de logements sociaux ayant bénéficié de subventions publiques. ◆

Défendre et renforcer les compétences et missions des services de l'État, pour garantir l'effectivité du droit au logement pour tous

• Opposition aux projets de transferts aux départements, métropoles ou régions, de compétences des missions Logement, Hébergement, Urbanisme, assurées par les services de l'État : Aides à la pierre, droit au logement opposable, contingent de désignation des locataires prioritaires, respect des obligations de porcentage de logements sociaux, hébergement d'urgence, avis et contrôle de légalité sur les PLH, PLU, planifications urbaines et territoriales...

• Maintien de la ligne fonctionnelle et des moyens (Ministère-DREAL-DDT) avec les appuis des Établissements publics spécialisés, contre la suppression des DD et leur remplacement par un service polyvalent de préfecture au gré de chaque préfet...

• Contre la fusion ANAH et ANRU dans le projet d'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), la confiscation des crédits CEREMA ou d'autre programmes budgétaires ministériels par l'ANCT et les préfets délégués territoriaux de ce projet d'Agence à « statut indéterminé ». ◆